

PACKAGE DE BASE	Prix unitaire	Quantité	Prix total
<u>INCLUANT :</u> 1 page d'accueil statique 2 pages de listing au choix 1 page de présentation type « <i>Qui sommes nous/Notre mission</i> » (page statique) Recherche avancée <u>et</u> recherche rapide 1 page « résultats de recherche rapide" <u>et</u> 1 page « résultats de recherche avancée » 1 page de détails d'un bien 1 langue (FR)	1.490,- €		
<u>Choix du modèle graphique :</u> <input type="checkbox"/> Immo Club <input type="checkbox"/> Immo Horizon <input type="checkbox"/> Immo Impact			
MODULES	Prix unitaire	Quantité	Prix total
Module Accordéon	85,- €		
Module de Gestion de Contenu			
<i>Aide en ligne</i>	Gratuit		Gratuit
<i>CMS Simple</i>	200,- €		
<i>CMS Complexe</i>	350,- €		
<i>Upgrade CMS Simple vers Complexe</i>	150,- €		
Module de Recherche			
<i>Recherche par « référence »</i>	50,- €		
<i>Recherche géographique simple Module qui nécessite <u>obligatoirement</u> le module Google Map localisation simple</i>	300,- €		
<i>Recherche géographique complexe Module qui nécessite <u>obligatoirement</u> le module Google Map localisation complexe</i>	350,- €		
<i>Upgrade « recherche géographique simple » vers « complexe »</i>	50,- €		
<i>Recherche par galerie</i>	300,-€		
Module de Galerie des biens			
<i>Galerie Mooflow</i>	175,- €		
<i>Galerie LightBox</i>	175,- €		

<i>Galerie Mosaïque</i>	175,- €		
<i>Galerie Wall</i>	250,- €		
Module de galerie d'images d'un bien			
<i>Galerie Classique</i>	65,- €		
<i>Galerie Mooflow</i>	65,- €		
<i>Galerie Lightbox</i>	65,- €		
Module Google Map			
<i>Localisation de l'agence immobilière</i>	85,- €		
<i>Localisation simple d'un bien</i>	150,- €		
<i>Localisation complexe d'un bien</i>	200,- €		
<i>Logos Google Map standard « terrain », « vente », « location », « Immo Neuf », « maison » ou « appartement »</i>	50,- €		
<i>Logos Google Map sur mesure</i>	100,- €		
Module Listing			
<i>Coups de cœur</i>	75,- €		
<i>Bonnes affaires</i>	75,- €		
<i>Derniers biens rentrés</i>	75,- €		
<i>Nouveautés</i>	75,- €		
<i>Biens vendus</i>	75,- €		
<i>Biens de prestige</i>	75,- €		
<i>Immobiliers neufs</i>	75,- €		
<i>Je veux vendre</i>	75,- €		
<i>Je veux louer</i>	75,- €		
<i>Biens neufs</i>	75,- €		
<i>Autre (à préciser) :</i>	75,- €		

Module Rapport d'activité	300,- €		
Module Vente Sur Plan Module qui nécessite obligatoirement le module CMS complexe	690,- €		
Plan du site (inclus SiteMap.xml)	85,- €		
Module « Divers »			
<i>Page d'introduction statique</i>	100,- €		
<i>Page d'introduction Flash</i>	350,- €		
<i>En-tête Flash</i>	85,- €		
<i>« Plus d'informations sur ce bien »</i>	85,- €		
<i>Liens utiles</i>	50,- €		
<i>Livre d'or / testimonial</i>	165,- €		
<i>Flux RSS</i>	50,- €		
<i>Appréciations</i>	165,- €		
<i>FAQ</i>	50,- €		
<i>Version d'impression</i>	85,- €		
<i>Formulaire sur mesure</i>	150,- €		
<i>Envoyer à un ami</i>	85,- €		
Langues additionnelles			
<i>Langue(s) additionnelle(s)</i> <i>(< 10 pages statiques)</i>	100,- €		
<i>Langue(s) additionnelle(s)</i> <i>(< 50 pages statiques)</i>	250,- €		
<i>Langue(s) additionnelle(s)</i> <i>(< 100 pages statiques)</i>	400,- €		
Module Référencement	Sur demande		
	Total (*)		

(*) Tous les prix sont exprimés hors TVA

Garantie

La garantie couvre les dysfonctionnements fonctionnels pour une période de trois mois après la mise en ligne de mon site Internet DS Estate.

Maintenance

Je souhaite souscrire à la maintenance C.A.P (Curative, Adaptative et Préventive) une fois la période de garantie expirée pour un montant annuel de 30% du total des modules DS Estate souscrit (payable anticipativement) et peut dès lors profiter **d'une matinée de formation gratuite pour une personne sur l'utilisation de mon site Internet DS Estate (d'une valeur de 350,- €)**

Le montant annuelle de ma maintenance C.A.P. est donc de €

Formation

Je souhaite participer à une formation d'une matinée sur l'utilisation de mon site Internet au prix de 350,- € par personne.

Nombre de personnes :

Référencement

Je souhaite que l'on prenne contact avec moi concernant les modules de référencement avancé et l'optimisation de mes pages sur Google, sans engagement de ma part.

Hébergement

L'hébergement de mon site Internet est pris en charge par la société IRIS International SA, qui me facturera les frais selon les termes de mon contrat Activimmo.

Facturation

Je procède à un acompte de 50% de la commande par virement au compte 132-5221774-14 de la S.A. DS Improve. La facture me parviendra dès réception du paiement par la S.A. DS Improve. Les paiements suivants seront effectués au fur et à mesure de la livraison des différents modules, à concurrence de 50% de leur valeur.

Conditions

Je reconnais avoir lu et approuvé les conditions particulières du produit DS Estate ainsi que les conditions générales de DS Improve et accepte de m'y lier. Je garantis également avoir le pouvoir nécessaire et l'autorité pour conclure et délivrer ce bon de commande envers DS Improve S.A. ainsi que pour exécuter les obligations qui en découlent.

J'ai pris connaissance de la description des modules ci-dessus disponibles sur www.dsestate.be

Signature + fonction précédée d'un 'pour accord'

Conditions particulières du produit DS Estate

1.1 Objet de la commande

La personne morale ou physique établissant la commande est considérée et appelée ci-dessous 'le Client'. La commande est établie par écrit à destination de la S.A. DS Improve, numéro BCE 0467.731.822, appelée ci-dessous 'DS Improve' et a pour objet la mise à disposition d'un site Internet généré par le Framework DS Estate, développé par DS Improve afin d'assurer la promotion d'une agence immobilière. Le Framework DS Estate permet de générer une vitrine Internet synchronisée avec la base de donnée Activimmo, hébergée sur les serveurs Activimmo. Pour des raisons contractuelles avec la société IRIS International SA, détenteur du logiciel Activimmo, ce site Internet sera obligatoirement hébergé sur les serveurs de DS Improve.

1.2 Droits et obligations du client

1.2.1 Pour le bon fonctionnement du logiciel DS Estate, le client s'engage à ce que ses licences Activimmo soient fonctionnelles et dûment payées. Le logiciel DS Estate ne pourra en aucun cas être utilisé sans le logiciel Activimmo.

1.2.2 Le client accepte et approuve les conditions générales de DS Improve ainsi que les conditions particulières du logiciel DS Estate.

1.2.3 Le client est tenu de donner tous les contenus textuels, photos, logo de son entreprise (sauf s'il l'a commandé auprès de DS Improve), ainsi que toutes les traductions nécessaires à la mise en ligne de son site Internet DS Estate. Ces données doivent être mises à disposition de DS Improve dans les meilleurs délais. Si, dans un délai de 10 jours suivants la demande de DS Improve, ces informations ne lui sont pas communiquées, DS Improve enverra un courrier par pli recommandé au Client. Si aucune réponse ne lui parvient 10 jours après cet envoi, DS Improve se réservera le droit de clôturer la livraison et publier le site tel quel. Cette action entraînera automatiquement la réception du produit par le Client et donne lieu au paiement immédiat et intégral du prix de la commande. Le Client pourra néanmoins toujours fournir ses contenus à DS Improve durant toute la période de garantie.

1.2.4. Toute demande à DS Improve de modification de contenu déjà publié et validé par le Client, sera considéré comme une prestation de service complémentaire facturée au taux de 85,- €/ heure. Ce taux horaire peut être modifié annuellement par DS Improve et sera toujours communiqué par avance au Client.

1.2.5 Le Client s'engage à utiliser le logiciel en bon père de famille, et refuse expressément d'utiliser le DS Estate dans un autre but que la promotion de son agence immobilière.

1.2.6. En cas de non respect de ses obligations, le Client sera redevable à DS Improve de dommages et intérêts, forfaitairement évalué à 10 fois le prix de vente de la licence d'utilisation et aucun droit de propriété sur les logiciels ou les supports dans lesquels ils sont contenus.

1.3 Droits et obligations de DS Improve

1.3.1 DS Improve s'engage à fournir pour le compte du Client le logiciel demandé avec les options choisies dans les meilleurs délais ou, à défaut, de communiquer un planning circonstancié de livraison au client.

1.3.2 Si, à un moment donné, la société IRIS International SA notifie à DS Improve que les licences du Client ne sont plus actives, DS Improve se réserve le droit de couper le service DS Estate sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client. Si IRIS International et DS Improve sont d'accord, la réactivation éventuelle du service sera facturée à 5% de la valeur des licences.

1.3.3 Le client peut demander à DS Improve des prestations de services supplémentaires ou des extensions sur mesure sur le site Internet livré. Ces prestations complémentaires et/ou extensions feront l'objet d'une convention de développement sur mesure séparée. En aucun cas ces développements sur mesure ne pourront être imposés à DS Improve.

1.3.4 Le Client autorise DS Improve à faire état de son nom et éventuellement de son logo (sur support électronique ou support papier) pour des finalités de promotion commerciale. Le Client autorise en outre DS Improve à créer sur son site Internet un lien renvoyant au site DS Estate du Client pour des finalités de promotion commerciale.

1.3.5 Maintenance corrective

Sauf mention écrite contraire, la DS Improve s'engage à fournir au Client, durant une période de trois mois suivant la réception du site DS Estate, un support technique de maintenance corrective. Celui-ci consiste à corriger, dans un délai raisonnable, tout problème ou défaut affectant le produit logiciel ou son bon fonctionnement ;

Tout défaut du logiciel de ce type constaté par le Client sera communiqué à DS Improve par l'envoi d'un e-mail à l'adresse webdev@dsimprove.be, mentionnant le numéro du bon de commande et décrivant le problème rencontré.

Sauf mention contraire, les services de support téléphonique ou e-mail dans le cadre d'une convention de maintenance corrective dépendent tant de la disponibilité des développeurs que des moyens de communication. Dans ce cadre, le Client accepte que DS Improve garantis pas de telles disponibilités

Sur demande de DS Improve, le client doit pouvoir reproduire le problème ou défaut affectant le produit logiciel ou découlant de son utilisation. Afin de corriger tout problème ou défaut, DS Improve peut:

- Fournir des instructions permettant de faire fonctionner adéquatement le produit logiciel d'une manière différente de celle indiquée dans la documentation; ou
- Fournir des corrections d'erreurs, corrections de bogues, corrections de programmes et autres mises à jour à être installées sur le produit logiciel.

Une extension annuelle de la maintenance corrective sera accessible selon les termes décrits dans le bon de commande.

2. Garantie et responsabilité

2.1 Garantie

DS Improve n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute garantie de résultat. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie. **Le logiciel DS Estate étant un logiciel standard, non écrit spécifiquement pour le client, DS Improve ne garantit pas de satisfaire à tous les desiderata des clients.**

Pendant les 3 mois suivant l'installation du logiciel DS Improve garantit que le logiciel DS Estate effectuera les fonctions pour lesquelles il a été prévu, pour autant que celui s'opère sur un matériel et un système d'exploitation adapté. Le logiciel est fourni en l'état sans garantie d'aptitude à une utilisation particulière, tous les risques relatifs aux résultats et à la performance du logiciel DS Estate sont assumés par le Client..

En dehors de la garantie susmentionnée, le logiciel DS Estate est fourni "TEL QUEL", sans aucune autre garantie, expresse ou implicite, de quelque nature ou étendue que ce soit. Par conséquent, DS Improve ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, au Client relativement:

- au fonctionnement ininterrompu ou exempt d'erreur du DS Estate
- à l'adéquation des fonctions et de la capacité du DS Estate avec les attentes et besoins du Client;
- aux équipements informatiques du Client, à leur fonctionnement, et à leurs composants matériels et logiciels;
- aux retombées, financières ou non, réelles ou appréhendées, positives ou non, résultant ou pouvant résulter de l'utilisation du produit logiciel.

Les garanties contenues dans les présentes conditions particulières sont les seules que le Client est en mesure d'invoquer. Le client renonce expressément à toute autre garantie.

2.2 Limitation de responsabilité

Les parties conviennent expressément que tout dommage éventuellement imputable à DS Improve, dont la responsabilité contractuelle aurait été dûment et formellement prouvée, ne pourra excéder le montant total de la commande pour autant que celui-ci ne dépasse pas la somme de 7.500€ Les prestations de DS Improve consistent en la création technique et graphique de sites Internet. Ne disposant d'aucun contrôle sur le contenu mis en ligne, DS Improve ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait: d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos et généralement de tout document multimédia contraires aux législations et réglementation en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le(s) site(s) du Client ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres contenues ou diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le(s) site(s) du client sans accord exprès de leur auteur.

3. Propriété intellectuelle

La clause 11.2 des conditions générales de DS Improve s'applique sur les licences du logiciel DS Estate sous réserve de ce qui suit :

- une licence DS Estate ne peut être installée que sur un seul serveur Internet et pour un seul nom de domaine à la fois ;
- tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle dans les produits logiciels développés par DS Improve sont et demeurent la propriété exclusive de cette dernière ;
- moyennant le paiement du prix des modules, des services et de tout service additionnel requis ultérieurement à la signature du bon de commande, ainsi que du remboursement des dépenses encourues, DS Improve concède au client une licence perpétuelle, universelle, non exclusive et incessible lui permettant d'utiliser le produit logiciel.
- la licence d'utilisation est accordée au Client dans le cadre de sa structure telle qu'elle existe au jour de la commande. Si cette structure devait changer, chaque nouvelle entité issue de l'ancienne structure sera redevable du complément pour disposer d'une licence indépendante.
- le Client ne peut en aucun cas reproduire, modifier, transmettre à un tiers, sous licencier ou d'une façon plus générale de faire usage de tout document électronique ou papier que DS Improve lui aura livré à l'exception de la version définitive des modules remis par DS Improve au Client, lesquels font l'objet d'une licence d'utilisation telle que mentionnée ci-avant..
- le Client n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle avant le paiement de l'ensemble des modules et/ou services additionnels liés au DS Estate.
- le Client n'a pas le droit de modifier, reproduire, annoncer, distribuer toute ou partie du DS Estate.
- le DS Estate fait usage des services de Google (GoogleMaps), le Client s'engage à respecter les termes de la licence d'utilisation de Google et décharge de toute responsabilité DS Improve à cet égard pendant toute la durée des relations contractuelles des parties.

4. Disposition diverses

4.1. IRIS International SA

Le logiciel Activimmo est la propriété de la société IRIS International SA. Une interdiction ou une incapacité de connecter le DS Estate à la base de données d'Activimmo est considérée comme un cas de force majeure tel que précisé dans le point 5 des conditions générales de DS Improve, cet événement n'étant pas sous contrôle de DS Improve.

4.1. Nullité

La nullité éventuelle d'un des points ou de l'une des clauses reprises ci-avant, n'annule pas les présentes conditions particulières dans leur ensemble.

4.2. Compétence territoriale

Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. Toutefois, en cas de litige avec un consommateur au sens de la loi du 14 juillet 1991, tout litige sera porté devant le juge compétent, en vertu de l'article 624.1, 2 ou 4 du code judiciaire.

4.3. Informations

- Le numéro de téléphone du service technique de DS Improve est le 32-(0)2-346-44-95
- Toutes les remarques et demandes techniques peuvent être envoyées par e-mail à webdev@dsimprove.be
- Les requêtes commerciales peuvent être envoyées à sales.web@dsimprove.be
- Le site Internet de DS Improve contient toutes les informations relatives au produit DS Estate : www.dsestate.be
- Toutes les informations relatives au logiciel Activimmo se trouvent sur le site Internet www.activimmo.be.

Conditions générales DS Improve

1. Acceptation des conditions générales

Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les conventions conclues entre DS Improve et ses clients, ainsi que, de manière générale, à l'ensemble de leurs relations d'affaires. Le cas échéant, elles sont complétées par des conditions particulières. Le fait que le client n'ait pas reçu les conditions générales de vente de DS Improve dans sa langue maternelle ne le dispense nullement de leur application. Les présentes conditions générales et particulières ne peuvent être modifiées que par convention expresse et écrite entre les parties. La réception par les clients des lettres et documents auxquels les conditions générales de vente de DS Improve sont annexées vaut acceptation par ceux-ci de l'intégralité de leurs dispositions et renonciation à leurs propres conditions générales. Ces dernières n'engagent DS Improve que si elles ont fait l'objet d'une acceptation expresse par écrit.

2. Avant la commande

Préalablement à la passation de la convention, le Client s'entourera de tous les conseils nécessaires et s'assurera que le matériel, le logiciel et/ou les services qu'il envisage de commander correspondent à ses besoins et à l'usage qu'il compte en faire. DS Improve n'assume aucune responsabilité du chef d'une erreur de choix ou d'appréciation du Client. Toutes les études, projets, préparations de projets qui ne sont pas suivis, dans la période prévue, d'une commande ferme, sont facturés au client au tarif horaire de 75,- euros, augmenté des frais engagés. Dans ce cas, aucune utilisation quelle qu'elle soit n'est autorisée.

3. La commande

Toutes les offres de DS Improve sont faites sans engagement. Elles peuvent toujours être rétractées ou modifiées. Pour être valable, une commande doit être passée par écrit. Toute commande engage irrévocablement le Client. Elle ne pourra être annulée sans l'accord de DS Improve, selon les termes décrits au paragraphe 4. Le contrat ne sera conclu qu'après acceptation de la commande par celle-ci. Les agents, représentants ou courtiers de DS Improve n'ont pas la capacité de lier DS Improve et leurs engagements ne sont valables qu'après confirmation écrite par DS Improve. Toute commande du Client lie ce dernier. Les collaborateurs, délégués commerciaux, agents ou intermédiaires du Client sont présumés de manière irréfragable disposer du mandat requis pour engager celui-ci à l'égard de DS Improve. Toute commande pour laquelle la facture est adressée à un tiers à la demande du donneur d'ordre, rend le donneur d'ordre et le tiers solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble des obligations prévues par ces conditions générales.

4. Modification / Annulation

L'annulation de la commande par le Client ou l'inexécution de la commande par DS Improve ouvre, sauf cas de force majeure, le droit pour la partie subissant le préjudice d'obtenir une indemnité qui ne peut être inférieure à 20% du prix initialement convenu. Toute modification apportée à la commande par rapport au contrat initialement conclu entre DS Improve et le client est facturée au client au tarif horaire de 75,- euros augmenté des frais engagés. Dans ce cas, tout accord concernant le délai de livraison est modifié.

5. Force majeure

Lorsque les circonstances rendent impossible l'exécution de la livraison ou de la prestation, notamment dans tous les cas de force majeure tels que grève, lock-out,

accident, intempérie, blocus, défense d'importation ou d'exportation, cessation de production ou de livraison par le constructeur, etc., DS Improve se réserve expressément le droit de livrer des produits équivalents à ceux précisés en la commande ou de résilier ses engagements envers le Client, le tout sans indemnité.

6. Tarifs

6.1. Structure des tarifs

Les prix s'entendent nets HTVA au départ du siège d'exploitation de DS Improve, frais et taxes non inclus. Les produits voyagent aux risques et périls et à la charge du Client, même en cas de vente ou de livraison franco. DS Improve n'est tenu qu'à la livraison des produits et à la prestation de services explicitement spécifiés par la confirmation de commande ou le contrat signé. La prestation de services crée uniquement des obligations de moyen dans le chef de DS Improve, à l'exclusion expresse de toute obligation de résultat. La durée des contrats de prestations de services est fixée dans les conditions particulières.

6.2. Modifications des tarifs

Les prix figurant sur les tarifs, offres et confirmations de commande de DS Improve sont purement indicatifs. DS Improve se réserve le droit de les modifier sans préavis aussi longtemps que le contrat n'a pas été conclu. Au cas où le prix de revient des produits livrés ou des services prestés par un tiers serait augmenté après la conclusion du contrat, DS Improve aura le droit de répercuter cette augmentation dans le prix du contrat par recommandé adressé au Client. Cette répercussion sera considérée comme acceptée par le Client cinq jours ouvrables après l'envoi du recommandé, sauf objection de sa part envoyée dans ce délai par recommandé. A défaut d'accord du Client, DS Improve aura la faculté de renoncer unilatéralement au contrat par simple notification par recommandé, sans indemnité.

7. Paiement

Sauf dérogation expresse et écrite, toutes les factures sont payables au comptant, nettes et sans ristourne, au siège social de DS Improve. En cas de paiement autre qu'en espèces, par virement, par domiciliation ou par chèque, les frais y afférents seront mis à charge du client.

En cas de retard de paiement, le montant facturé sera majoré d'un intérêt d'1% par mois de plein droit et sans mise en demeure préalable. En outre, l'acheteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant dû, avec un minimum de 100 euro. L'indemnité forfaitaire sera due sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, et couvre le dommage que DS Improve subit à cause du défaut de paiement, à l'exclusion des frais occasionnés par la nécessité de mener une procédure de recouvrement judiciaire. En cas de non-respect des conditions de paiement convenues ou de signes de solvabilité douteuse dans le chef du client (tels que des traites protestées, des chèques non provisionnés, des dettes envers les organismes de perceptions des contributions sociales etc.), toute facture ou autre dette non échue deviendra exigible de plein droit, même si des délais de paiement ont été accordés. En outre, DS Improve a le droit, sans mise en demeure ou intervention judiciaire préalable, soit de suspendre temporairement les livraisons futures, soit de considérer la convention comme résolue, sans préjudice de son droit à réclamer l'indemnisation d'un préjudice supérieur le cas échéant. Dans ce dernier cas la résolution se produira le jour qui suit l'envoi de notification écrite de la décision de résolution au client. Par l'effet de l'acceptation expresse ou tacite de nos factures et des conditions générales qui y figurent, nos clients cèdent en gage à DS Improve les créances actuelles ou futures dont ils sont eux-mêmes titulaires à l'égard de tiers à raison notamment des prestations et livraisons effectuées. De plus, ces situations confèrent à DS Improve le droit de suspendre l'ensemble de ses obligations sans formalité préalable et de résilier tout ou partie des contrats en cours sans autre formalité qu'une notification par recommandé et sans indemnité.

8. Plaintes

Toutes plaintes au sujet des manquants, des livraisons erronées et des vices apparents doivent être communiquées par courrier recommandé à DS Improve endéans les cinq jours ouvrables de la date de la livraison. En cas de dépassement de ce délai, aucune réclamation ne pourra être formulée.

Les retours de marchandises ne pourront se faire qu'après l'accord écrit de DS Improve et seront accompagnés d'une note d'envoi explicative. Les expéditions de marchandises renvoyées à DS Improve qui ne seraient pas faites conformément à ces conditions, seront refusées et toutes dépenses encourues seront mises à charge de l'acheteur. Toute plainte concernant la facturation – à l'exclusion de celles se rapportant aux motifs évoqués ci-avant – doit être formulée par courrier motivé et recommandé, parvenant à DS Improve endéans les cinq jours ouvrables de la date de facture, et ce sous peine d'irrecevabilité.

9. Livraison

9.1. Délai de livraison

Les délais prévus pour la livraison sont donnés à titre indicatif.

Un retard de livraison ne peut donner droit à des dommages et intérêts ou à la résolution du contrat. Des livraisons partielles sont permises. DS Improve se réserve le droit de facturer ces livraisons partielles au fur et à mesure que la commande est exécutée. Les expéditions se font toujours aux risques et à charge

du Client. En aucun cas pareille livraison partielle ne pourra justifier le refus de paiement des produits livrés.

9.2. Réception

Lors de la réception, le Client est tenu de vérifier la conformité de la livraison par rapport aux termes du contrat. Dans le cadre de la réception de marchandises, le Client est tenu de compter tous les colis, de contrôler que les numéros des colis mentionnés sur le bon de livraison ou le terminal portable correspondent à ceux indiqués sur les autocollants se trouvant sur chaque emballage, et de vérifier le bon état des marchandises livrées. Par la signature du bon de livraison, le Client confirme qu'il est d'accord avec la réception en bon état des marchandises et du nombre exact de colis.

10. Garantie

DS Improve est uniquement responsable de la qualité des marchandises livrées et ce en fonction des spécifications écrites fournies par le Client lors de sa commande, spécifications pour lesquelles le Client reste seul responsable.

Toute autre garantie de DS Improve est exclue. Les représentants de DS Improve ne sont pas mandatés pour prendre des engagements au sujet de la qualité des livraisons et/ou pour confirmer que la marchandise pourra servir à un usage particulier. A cette fin, un engagement écrit de DS Improve est requis.

La responsabilité de DS Improve se limite au remplacement de la livraison si celle-ci n'est pas conforme ou, si le Client le préfère, au remboursement du prix facturé. DS Improve ne peut être tenu responsable de dommages quelconques pour perte de chiffre d'affaires ou pour tout autre dommage indirect. Toutes plaintes en vertu de cet article ou au sujet de vices cachés doivent être formulées par courrier recommandé endéans les trois semaines de la livraison et ceci nonobstant l'obligation du Client de respecter les dispositions de l'article 1648 du code civil. En cas de dépassement de ce délai et/ou du non-respect des formalités, aucune réclamation ne pourra être formulée à l'égard de DS Improve.

11. Propriété

11.1. Propriété des produits

Les produits livrés demeurent la propriété de DS Improve jusqu'au paiement intégral du montant principal et de tous ses accessoires. Tant que le paiement susmentionné n'est pas intervenu intégralement, le Client s'interdit expressément de disposer des produits livrés, et notamment d'en transférer la propriété, de les mettre en gage ou de les affecter à quelque sûreté ou privilège que ce soit. Si le Client ne paie pas à temps, DS Improve se réserve le droit de réclamer les marchandises fournies en retour, sans mise en demeure préalable.

11.2. Propriété des logiciels

Les logiciels livrés demeurent la propriété exclusive du constructeur. DS Improve ne concède au Client que des licences d'utilisation non exclusive autorisant l'usage d'un programme sur une seule machine à la fois. Le Client est tenu de respecter scrupuleusement la confidentialité des logiciels livrés. Il ne peut, sous quelque forme que ce soit, disposer de ses licences, les mettre en gage, les aliéner, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou gratuit. Il s'interdit de contrefaire les logiciels livrés, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit.

12. Compensation

Le client renonce à retenir ou compenser des montants exigibles, sauf dans le cas où la créance dont il se prévaut a fait l'objet d'une décision judiciaire ou a été expressément reconnue et chiffrée par DS Improve.

13. Exception d'inexécution

Le Client renonce à se prévaloir d'une quelconque non-exécution dans le chef de DS Improve, et ce afin de suspendre l'exécution d'une ou plusieurs de ses propres obligations.

14. Protection de la vie privée

Les données personnelles communiquées par les clients seront traitées par DS Improve et les sociétés appartenant au même groupe dans le cadre de la gestion de leur clientèle. Les personnes physiques ont un droit d'accès à ces données et un droit de correction ou de suppression dans le cas où celles-ci seraient inexactes, incomplètes ou inadéquates. Ils doivent en faire leur demande à DS Improve par courrier daté, signé et accompagné d'une copie de leur carte d'identité.

15. Résolution

En cas de non-exécution par l'acheteur de ses obligations, la vente sera résolue de plein droit sans sommation. La volonté de DS Improve sera suffisamment manifestée par l'envoi d'une lettre recommandée au Client.

16. Dispositions diverses

Le Client ne pourra céder ses droits résultant du présent contrat. La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des dispositions des présentes conditions générales n'emporte pas la nullité des autres clauses, et la clause nulle ou inapplicable sera remplacée par une disposition avec conforme d'effet économique. Le contrat entre parties est soumis au droit belge. En cas de contestations et/ou non-paiement seul les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, où DS Improve a son siège

d'exploitation, seront compétents, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

Toutefois, DS Improve pourra toujours agir devant les tribunaux du domicile ou du siège du client. En cas de litige avec un Consommateur au sens de la loi du 14 juillet 1991, tout litige sera porté devant le juge compétent, en vertu des articles 624.1, 624.2 ou 624.4 du code judiciaire.